

Plum

De: Laure POULIN <urba@olivet.fr>
Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 09:30
À: Plum
Objet: Contribution Olivet EP
Pièces jointes: LET EP PLUM.pdf

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un courrier de la commune d'Olivet à destination de la commission d'enquête PLUM.

Cordialement,

Tél: 02.38.69.83.44 - Fax: 02.38.69.83.88 - Mobile: - Courriel: laure.poulin@olivet.fr
Mairie d'Olivet - Service Urbanisme
283 rue du Général de Gaulle - CS 20129 - 45 161 Olivet Cedex
www.facebook.fr/olivet.fr - [@olivet.fr](https://www.instagram.com/olivet.fr) - www.olivet.fr



Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez ce mail que si nécessaire

Pour nous remonter une erreur de filtrage, veuillez vous rendre [ici](#)

Monsieur le Président de la commission d'enquête
PLUM
Orléans Métropole
Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944
45000 ORLEANS

Olivet, le 2 novembre 2021

02 38 69 83 44
urba@olivet.fr

Nos références:
LET-2021-202

Monsieur le Président,

Depuis le 28 septembre 2021, le plan local d'urbanisme métropolitain est soumis à enquête publique afin que chacun puisse prendre connaissance du projet en cours d'élaboration et y apporter sa contribution.

Si le projet a été co-construit avec les différentes communes de la Métropole, il reste des points que nous souhaitons faire évoluer :

- Dans les secteurs "O", au-delà des 25 mètres par rapport à la voie, les extensions d'habitation ne devraient pas être concernées par la règle d'implantation en retrait de 6 mètres de chaque limite pour permettre, sur des terrains existants de taille modeste ou de forme particulière, une extension limitée. L'écriture proposée actuellement nous paraît trop restrictive pour les habitations existantes.
- Faire évoluer de manière ciblée le zonage sur la RD 2271 dans sa partie située au sud-ouest de la commune, correspondant au projet d'une aire de covoiturage à l'entrée de l'autoroute A71 : passage de zone A en zone Ne, afin de clarifier les intentions d'aménagement d'Orléans Métropole.
- Dans la ZAC du Larry, il convient d'ajouter une emprise de pleine terre (à définir) sur l'ensemble des lots libres destinés à des maisons individuelles, afin d'apporter une cohérence dans les différents secteurs pavillonnaires de la ville.
- OAP n°56 "Vanoise" : modifier à la marge le schéma de l'OAP sur la parcelle BT n°2 afin d'y intégrer une bande verte et relier la liaison douce entre la partie sud de la ZAC et le reste du périmètre. Cette intention de continuité des liaisons douces et du traitement paysager d'accompagnement n'a pas été complètement reportée sur le schéma.
- Dans l'ensemble de la zone A, nous nous interrogeons sur la nécessité d'encadrer davantage les possibilités de construction des habitations afin de se prémunir de futures habitations pouvant à termes être dissociées de l'activité agricole

d'origine.

Vous trouverez ci-joint des schémas précisant certaines de nos demandes.

Vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



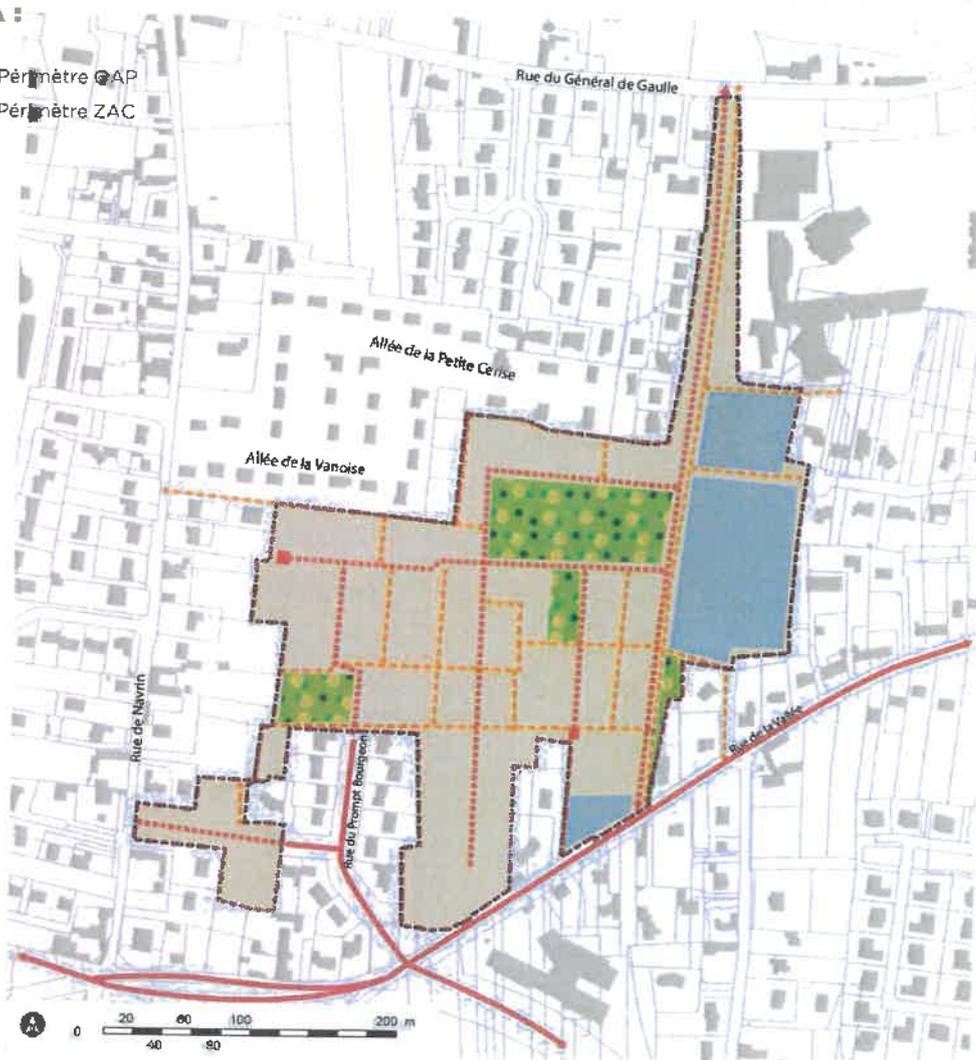
Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux
et au patrimoine bâti,

Michel LECLERCQ

LA VANOISE

SCHÉMA :

-  Périmètre GAP
-  Périmètre ZAC



249

LÉGENDE :



Logements
Équipements



Trame verte



Mobilités

 Zone constructible

 Equipements publics
ou d'intérêt collectif

 Espace paysager existant ou
à créer

 Voie paysagère

 Voie existante

 Voie en impasse

 Liaison douce

À MODIFIER

LA VANOISE

SCHÉMA :

-  Périmètre OAP
-  Périmètre ZAC



249

LÉGENDE :



Logements
Équipements



Trame verte



Mobilités

 Zone constructible

 Equipements publics
ou d'intérêt collectif

 Espace paysager existant ou
à créer

 Voie paysagère

 Voie existante

 Voie en impasse

 Liaison douce

1000

1